

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2009

Présents : Mmes Lepvrier - Pouplard - Quignard - Clairon

MM Demmi - Fenez - Hazan - Lesud - Macé - Merlo

Pouvoirs : M. Dumay à M. Macé / Melle Bizieau à Mme Lepvrier / M. Vigier à M. Merlo /
M. Dulong à M. Hazan

Excusé : M. Aïassa (absent)

Secrétaire de séance : M. Fenez

- 1) **1^{ère} délibération** : Convention à signer avec la DDE : le propos est que le Maire puisse disposer des études techniques concernant les permis de construire etc....

14 voix pour. Délibération adoptée.

- 2) **2^{ème} délibération** : Concerne le SIERM : en effet lors de la dernière délibération sur le sujet, le CM avait avalisé le SPANK mais refusé la nomination de 4 Vice Présidents. Depuis, les 4 VP ont demandé à diviser leur indemnité par 2 sur la durée totale du mandat. Le vote concerne donc l'avalisation du rapport du SIERM suite au changement de position des VP.

14 voix pour. Délibération adoptée.

- 3) **3^{ème} délibération** : Concerne les comptes administratifs et affectation des résultats.

Explications sont données par Mr Le Maire et Patrick Merlo de la Commission des Finances sur les comptes d'Investissement et de Fonctionnement.

Approbation des comptes Administratifs par 15 voix pour.

Explications sont données par Mr Le Maire et Patrick Merlo de la Commission des Finances sur les comptes de Gestion.

Approbation des comptes de Gestion par 14 voix pour. Note : Ces comptes sont consultables sur place en Mairie.

- 4) **4^{ème} délibération** : Concerne la définition du taux des 4 taxes communales :

| | | | | |
|----------------|--------|---|------------------------|--------|
| Habitation : | 7,89% | / | Taxe Professionnelle : | 11,00% |
| Foncier bâti : | 10,54% | / | Foncier non-bâti : | 47,30% |

Comme il s'y était engagé, le Conseil Municipal n'augmente pas les taxes communales. (Les parts départementale et régionale de ces taxes ne sont pas sous contrôle du CM).

14 voix pour. Délibération adoptée.

5) **5^{ème} délibération** : Concerne le vote du budget communal 2009.

Lecture est faite de la proposition du budget concernant les charges et les recettes :

- de caractère général,
- de personnel,
- financières,
- de dépenses imprévues,
- de la section investissement,
- autres.

⇒ Le budget est équilibré.

Question est posée concernant les possibilités de placement financier pour la mairie. Un placement financier pour une mairie est autorisé uniquement si l'argent placé provient de résultats exceptionnels, ce qui ne correspond pas à la situation à Lainville. Note : Cette question ne fait pas partie de la délibération mais méritait un éclairage.

14 voix pour. Délibération adoptée.

La partie Investissement est expliquée et proposée, elle est équilibrée.

14 voix pour. Délibération adoptée.

- 6) **Divers** : Le Maire souhaite parler de la création d'un Conseil Municipal des Jeunes : en effet, comme il s'y était engagé durant la campagne, le Conseil Municipal a travaillé depuis quelques temps sur cette création au travers de la Commission des Jeunes. Divers contacts ont été pris avec notamment l'ANACEJ (association réputée et expérimentée depuis plus de 20 ans sur le sujet), et avec d'autres Conseils Municipaux qui ont déjà une expérience dans la région (Evecquemont).

Sont prévus 2 groupes correspondant à 2 tranches d'âge :

- De 9-10 ans à 14-15 ans (élections pour 2 ans)
- De 15-16 ans à 21 ans (Volontariat et Assemblée).

Il y aura 15 jeunes + des adultes (2 membres du Conseil Municipal par groupe).

Des travaux sur des démarches de projet seront proposés (pas similaires au CM des adultes).

Une communication sur le sujet sera faite prochainement en vue d'une réunion avec les parties et les personnes intéressées dans la commune.

22h00 : Le Maire déclare le Conseil Municipal terminé.

Parole est alors donnée au public qui pose des questions et avec qui s'engage un débat sur le CM des Jeunes, et 2 autres sujets sont abordés :

- Il faudrait faire un sondage pour savoir si la garderie à l'école pourrait être étendue jusqu'à 18 :30 au lieu de 18 :00,
- Une proposition est faite pour évaluer si des cours de peinture pourraient être donnés. Les personnes présentes montrent de l'intérêt.